

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

TOUSSAINT – NOEL – HIVER – PRINTEMPS

RENSEIGNEMENTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Dès l'arrivée de l'enfant à l'Accueil de Loisirs, merci de **remettre au directeur** :

La fiche sanitaire complétée et signée (recto/verso) ainsi que **l'autorisation parentale** sauf pour les enfants venus en été. Un enfant de moins de 6 ans ne peut être confié à un mineur à la sortie du centre.

Prévoir une tenue adaptée aux activités prévues et à la météo, un change complet (pour les moins de 5 ans), une paire de chaussons, un sac solide (pas de sacs plastique), le tout marqué au nom de l'enfant, des serviettes jetables pour le repas de midi.

Attention : Les vêtements fragiles ou de marque, bijoux, argent et objets de valeur sont déconseillés ; les portables et jeux électroniques sont interdits.

L'AFR décline toute responsabilité en cas de casse, perte ou vol.

Le séjour se déroulera à l'Espace des 4 vents, 2 rue du bois (près du château d'eau – secteur mairie) de 9h à 12h et de 14h à 17h sans repas ; de 9h à 17h avec repas. Les enfants ne prenant pas leur repas au centre sont accueillis à partir de 13h45.

Accueil du matin et du soir assuré à partir de **7h30** et jusqu'à **18h** avec **participation financière**.

Les enfants non inscrits en demi-pension peuvent exceptionnellement prendre leur repas au centre. Prévenir la veille avant 10h (6 € par repas).

Les pique-niques seront préparés par le traiteur.

Le goûter de chaque jour est compris dans le prix du séjour.

Un temps calme est prévu en début d'après-midi ; prévenir si l'enfant doit faire la sieste.

Les inscriptions se prennent uniquement à la semaine.

Les frais de garderie ne sont pas remboursés, même si l'enfant n'y est pas allé.

Les séjours annulés pour raison médicale (avec certificat) sont remboursés moins 1 jour de carence.

Les séjours annulés pour toute autre raison sont remboursés moins 2 jours de carence par semaine d'inscription.

Tout repas décommandé 72h avant pourra être remboursé.

Les soins médicaux (pommades, sirops, comprimés, désinfectant ...) sont désormais **interdits**.

L'enfant inscrit et présent est couvert par une assurance en responsabilité civile. Le contrat du parent responsable doit prévoir la clause dite « individuelle accident »

Pendant son séjour au centre, l'enfant aura une certaine liberté. Toutefois, il est tenu de respecter par son langage et son attitude les personnes qui l'entourent ainsi que les lieux et le matériel confiés à l'AFR. Faute de quoi, il encourt l'exclusion.

Les attestations de séjour, les factures et les éventuels remboursements seront envoyés **à la fin du séjour** (après réception par l'AFR des présences relevées par le directeur).

Toute demande postérieure au centre peut être faite au : **06 51 14 64 40**